

Rapport annuel 2015-2016

 **COOPSCO**
SAINTE-FOY
Boutique et services alimentaires



Table des matières

- 02 *Rapport de la présidence et des activités du conseil d'administration*
- 05 *Rapport de la directrice générale*
- 08 *Présentation du conseil d'administration*
- 09 *Présentation du bilan social*
- 12 *Rapport de l'auditeur indépendant*

Rapport de la présidence et des activités du conseil d'administration

Bonjour à vous chers membres de Coopsco Sainte-Foy,

Permettez-moi tout d'abord de vous entretenir sur la composition et le rôle du conseil d'administration sur lequel j'ai eu le bonheur de siéger au cours des deux dernières années.

Le conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy est composé majoritairement d'étudiants membres de la coopérative. Ainsi, 6 étudiants et 4 membres non étudiants composent le conseil qui est élu quant à lui par l'assemblée générale annuelle de la coopérative. Dans ce rapport, nous vous présenterons les principales activités qui ont été réalisées par le conseil d'administration au cours de son mandat 2015-2016.

Lors de mon premier mandat en 2014-2015, j'ai occupé les fonctions de vice-président éducatif. Ce premier mandat m'amenait donc à participer à la prise de décision en matière d'éducation coopérative et à prendre part à l'organisation d'activités pour nos membres.

Le comité d'éducation coopérative a pour but de mettre en valeur auprès de notre milieu les avantages coopératifs de Coopsco. Ce comité, qui est d'ailleurs chargé du recrutement des administrateurs et de la valorisation leur expérience au sein du conseil, a encore cette année, réalisé l'activité d'accueil et d'intégration des nouveaux administrateurs. Cette activité fut d'ailleurs la première de l'année 2015-2016 et elle a permis dans un premier temps d'accueillir les nouveaux administrateurs au sein du CA, mais également de présenter l'entreprise dans son ensemble, et ainsi de commencer le mandat du nouveau conseil sur de bonnes bases.

Étant également chargé d'organiser des activités éducatives dans la communauté collégiale et d'établir un calendrier annuel d'événements d'éducation coopérative, c'est ainsi qu'en tout début de mandat 2015-2016 les membres du comité organisaient déjà les premières portes ouvertes d'automne du Cégep de Sainte-Foy. Lors de cette soirée, les gens du comité d'éducation coopérative étaient présents. Armés de motivation et de dynamisme, ils ont pu contribuer à mettre en valeur la coopérative en tant qu'entité unique dans son milieu.

Finalement le comité d'éducation coopérative, supporté par Valérie Bissonnette, coordonnatrice au développement et aux communications, a pu concrétiser un projet déjà amorcé au courant de l'année précédente, soit celui du lancement de la toute nouvelle carte de membre ainsi que de l'application mobile Coopsco Sainte-Foy. En effet, puisque d'être membre de la coopérative c'est être membre pour la vie, le fait d'avoir une carte de membre fera en sorte que les membres pourront utiliser leur membership au-delà de leur passage au Cégep. De plus, l'application mobile est un moyen de communication mieux adapté entre la coopérative et ses membres. D'ailleurs la carte de membre peut aussi être téléchargée dans l'application.

Pour l'année 2016-2017, le comité d'éducation coopérative poursuivra les réalisations en cours tels le recrutement des nouveaux administrateurs en faisant la tournée des classes et la mise sur pied d'un calendrier d'activités en lien avec la coopération.

Au cours de ma deuxième année de mandat, je siégeais au conseil à titre de président de la coopérative. Ces fonctions m'ont amené à participer aux rencontres du comité gouvernance, devenu en 2015-2016, le comité d'évaluation ainsi qu'aux rencontres du comité exécutif.

Le rôle du comité d'évaluation est de procéder à l'évaluation du conseil d'administration et de la direction générale.

Ayant amorcé en 2014-2015 une révision de tous les comités, c'est en début d'année 2015-2016 que le travail d'un comité ad hoc au conseil d'administration a pu être déposé et par la suite adopté. C'est donc avec une description plus claire des comités quant à la composition et aux mandats de ceux-ci, que nous avons accueillis le nouveau conseil d'administration dès l'automne 2015.

Au cours de l'année 2015-2016, un processus de révision de l'outil d'évaluation de la direction générale a été amorcé, et il sera du devoir du comité de 2016-2017 de poursuivre le travail. Toutefois, les travaux réalisés jusqu'à maintenant ont permis au comité de se positionner sur les éléments importants à évaluer. De plus, l'outil sera modulable de manière à pouvoir tenir compte des objectifs fixés à la direction générale. En tant que président, j'ai pu apporter ma contribution à ce processus et je suis fier de pouvoir léguer aux futurs administrateurs un outil d'évaluation de la direction générale qui sera plus efficace. Finalement, comme il est dans son mandat de le faire, le comité a procédé, en fin d'année, à l'évaluation de sa direction générale et, en consultation avec les autres membres du conseil, a établi les objectifs de celle-ci pour l'année à venir.

Le comité exécutif quant à lui, est composé des 4 administrateurs nommés aux postes d'officiers, soit la présidence, la vice-présidence éducative, la vice-présidence exécutive ainsi que le/la secrétaire-trésorier/ère. Les membres de ce comité se sont réunis avant chacune des réunions du conseil pour passer en revue plus détaillée tous les points à présenter aux membres du conseil. En 2015-2016, le comité a travaillé sur plusieurs grands dossiers, tels l'adhésion de la coopérative au projet de portail réseau ainsi qu'à la consolidation des dossiers déjà en cours. Toutefois, un des grands dossiers traités fut celui de doter la coopérative d'un plan de redressement. Ce plan visant à mettre en place des actions à court et à moyen terme, a pour objectif l'atteinte de la rentabilité de la coopérative. Le conseil d'administration a à cœur la coopérative et ses membres, et il met tout en œuvre pour assurer la survie de celle-ci en ces temps difficiles.

Chacun des grands dossiers analysés et décidés en comité exécutif est par la suite amené en rapport aux autres membres du conseil d'administration pour discussion ou adoption.

En plus des comités dont je vous ai fait état jusqu'à maintenant, il existe un autre comité tout aussi important soit le **comité finance**. Institué il y a déjà plusieurs années, ce comité a pour objet principal la défense des intérêts financiers de la coopérative. Il se réunit mensuellement ou aussi souvent que les affaires de la coopérative le nécessitent. Ce comité est chargé entre autres de suivre les résultats financiers de la coopérative et de participer au processus d'élaboration des budgets annuels. S'étant réuni à quelques reprises, le comité finance a fait état de la situation financière aux autres membres du conseil lors de chacune des réunions du CA. Le comité finance aura entre autres comme mandat pour l'année à venir de contribuer à l'élaboration d'outils simples de présentation et d'évaluation de la situation financière qui pourront être fournis aux membres du conseil, et ce, dans l'optique qu'ils puissent bien suivre le plan de redressement.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE RÉSEAU

Durant la dernière année, le conseil d'administration a également dû réfléchir à diverses façons d'explorer le marché externe et ainsi répondre à une autre clientèle étudiante, sans toutefois perdre de vue la place que nous accordons à nos membres internes du Cégep de Sainte-Foy. Cette année, en plus de répondre aux besoins de plusieurs écoles primaires, nous avons répondu aux demandes de plusieurs étudiants en faisant la vente de matériel didactique dans la région. Ce développement permet à Coopsco Sainte-Foy d'atteindre un marché externe plus vaste.

Entre autres décisions stratégiques, nous avons eu à évaluer s'il était pertinent pour Coopsco Sainte-Foy d'adhérer au projet d'une future plateforme web qui regrouperait toutes les coopératives du réseau. Ce projet lancé par la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, est un nouveau modèle d'affaires web qui permettra de mieux répondre aux besoins changeants de notre clientèle et ainsi se distinguer de par notre offre et nos pratiques. Le « Projet Chinook » consiste en une plateforme de commerce et de marketing omnicanal pouvant atteindre nos membres plus facilement. Cette plateforme servira aussi à faire la gestion du matériel scolaire, des comptes utilisateurs et des commandes web. Le conseil d'administration a pris la décision d'adhérer à ce projet en prenant soin d'analyser la pertinence, l'aspect financier et l'intérêt de ce projet pour ses membres.

EN CONCLUSION

Mon rôle de président m'a permis d'en apprendre beaucoup sur le monde des affaires, de me forger un important réseau de contacts ainsi que d'apprendre à mieux me connaître. De par les rencontres du conseil d'administration ainsi que les événements réseau tels les congrès, j'ai pu apprendre à connaître de nombreuses personnes passionnées de partout à travers la province. Les liens que j'ai tissés avec ces gens me serviront sans aucun doute tout au long de ma vie professionnelle.

Également, j'ai pu explorer en profondeur les rouages de la coopération et constater la force d'un réseau ainsi que les avantages concurrentiels qu'ont les coopératives face aux entreprises privées. J'ai pu en apprendre beaucoup tant au niveau de la loi qu'au point de vue des finances ou encore des ressources humaines.

Les deux années que j'ai passé au sein du conseil d'administration ont donc été très formatrices pour moi et je recommande très fortement cette expérience à tous les gens désireux de s'impliquer. J'ai pu rencontrer des gens passionnés qui ont à cœur la réussite de votre coopérative et je tiens à souligner le travail acharné de la directrice générale, Louise Déraspe ainsi que celui de toute son équipe. Finalement, je vous remercie vous, les membres, pour votre confiance. Sans vous cette expérience n'aurait pas été possible et j'en suis reconnaissant.

Je souhaite donc pour l'année 2016-2017, bon succès à mes successeurs et c'est avec confiance que j'envisage l'avenir de Coopsco Sainte-Foy.



Mickaël Boissonneault
Président

Rapport de la direction générale

2015-2016 en quelques lignes...

Chers membres,

L'année qui vient de se terminer fut pour toute l'équipe de Coopsco Sainte-Foy, une année remplie de défis.

C'est d'ailleurs en tout début de l'année 2015, dès le 1er juin, que nous avons amorcé le tout premier grand défi, soit celui d'implanter notre nouveau système de gestion que l'on nommera **Campus Gestion**. Ce projet qui était déjà au programme depuis plus de deux ans, a ditons-le, nécessité plusieurs heures de préparation, d'information et de formation. Je ne vous cacherais pas que pareil changement ne se fait pas sans leurs et sans soucis. Nous avons dû à plusieurs reprises reprendre certaines tâches pourtant bien avancées, mais comme le dit le dicton : « Mieux vaut avancer à pas lents que d'être forcé de reculer violemment ». C'est finalement avec une équipe dévouée et déterminée à réussir que nous y sommes parvenus. Aujourd'hui, après une année complète d'utilisation, nous pouvons dire : Mission accomplie ! Et pour ce faire, je tiens à dire un énorme BRAVO à toute l'équipe de direction qui a su maintenir le cap ainsi qu'à tous les employés qui ont fait preuve d'un énorme professionnalisme dans ce projet d'envergure.

Entre autres projets ayant pris forme en 2015-2016, celui de l'ouverture d'un point de vente alimentaire à St. Lawrence College. Ce projet ayant été amorcé en 2014-2015, suite à la volonté de l'association étudiante et la direction du collège d'optimiser leur offre alimentaire, a vu le jour en août 2015. Après une année complète d'opération, le point de vente nommé St-Lawrence Bistro — by Coopsco Sainte-Foy, a connu un grand succès menant à un réaménagement officiel du bistro dans le tout nouvel espace construit récemment à St. Lawrence College. Pour le succès de ce projet, je tiens à remercier Sébastien Deguise, responsable des services alimentaires pour Coopsco Sainte-Foy, ainsi qu'à toute son équipe et tout particulièrement à Carolyn Jean qui fait un travail remarquable auprès de la clientèle du Collège.

Cette année encore, la coopérative a pu desservir plusieurs écoles primaires de la Commission scolaire des Découvreurs en fournissant diverses fournitures en librairie scolaire et en papeterie. Le nombre d'écoles choisissant d'offrir nos services à leurs parents grandit un peu chaque année et nous en sommes très fiers.

Sur une note un peu moins positive, la vente des ententes de reprographie ayant été reprise par le Cégep afin que celles-ci soient vendues directement via Omnivox plutôt que de transiger via la coopérative, a été, certes, une décision stratégique pour le Cégep de Sainte-Foy. Toutefois, ce changement affectera la rentabilité de la coopérative de l'ordre de près de 100 000,00 \$ par année. Et c'est en 2015-2016 que nous avons pu voir les premiers effets de ce changement sur la rentabilité de la coopérative.

Toujours sur une note moins positive, notons que nous avons dû faire face en cours d'année à une augmentation majeure du coût des aliments atteignant parfois des variations de près de 35 % dans certains secteurs alimentaires.

Ce dernier facteur lié à celui du retrait de la vente des ententes de reprographie a mené la coopérative à un déficit majeur encore cette année. Étant déjà dans une situation très précaire l'année précédente, des suites d'investissements en développement et de l'acquisition du nouveau système de gestion, nous n'avons pas été en mesure de redresser la situation, et ce, malgré de nombreux efforts pour y arriver. En effet, plusieurs postes ont été révisés et voir même abolis au cours de la dernière année et la grande majorité des projets de développement a dû être mis sur la glace pour tenter un redressement de la situation financière. Au moment de plancher sur les prévisions budgétaires, le conseil d'administration s'est vu dans l'obligation de revoir la politique d'attribution des ristournes pour l'année 2016-2017.

Rappelons-nous que Coopsco Sainte-Foy a été fondé par et pour les étudiants du Cégep de Sainte-Foy il y a de cela déjà plus de 45 ans, et elle a pour mission d'offrir à ses membres les produits et services nécessaires à leur réussite, et ce, à un coût avantageux pour eux. Alors vous vous doutez bien que d'affecter la ristourne aux membres n'était pas le plan A du conseil d'administration. Toutefois, comme toute coopérative, lorsque la rentabilité n'est pas au rendez-vous, la ristourne aux membres ne peut qu'en être affectée. Le conseil d'administration et la direction souhaitent de tout cœur que la relance amorcée mène à des résultats positifs et que celle-ci permette rapidement de réajuster le tir et qu'à nouveau, votre coopérative puisse contribuer à son milieu, et ce, à la hauteur des attentes de ses membres et de ses partenaires.

LA FORCE DU CAPITAL HUMAIN

Les employés qui composent l'équipe de Coopsco Sainte-Foy sont la richesse première de notre coopérative. Plusieurs employés comptent de multiples années d'expérience et s'ajoutent à ceux-ci quelques nouveaux chaque année. La fusion d'une équipe d'expérience avec celle d'une équipe jeune et dynamique fait la force de notre entreprise coopérative.

UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

En plus d'être financièrement partenaire de plusieurs projets étudiants ou collégiaux, des employés de Coopsco Sainte-Foy se sont, encore cette année, impliqués dans diverses activités ou dans divers comités, servant à améliorer ou à bonifier la qualité de vie des étudiants du Cégep de Sainte-Foy.

Le milieu de vie dans lequel évoluent les étudiants du Cégep de Sainte-Foy nous tient à cœur et nous tentons d'y contribuer de diverses façons. Entre autres, la coopérative et les services alimentaires se sont impliqués cette année dans les journées santé du Cégep. Ces journées servent entre autres à informer les étudiants sur les services auxquels ils ont accès et qui sont en lien avec la santé mentale, la santé sociale, la santé physique ou la saine alimentation.

La coopérative a également collaboré à la mise sur pied de l'atelier de réparation de vélo qui a été fondée en 2015-2016 avec la grande implication d'une étudiante du Cégep soit Claudia Gagnon. Depuis, l'atelier a vu le jour et peut compter sur l'appui de la coopérative pour ce qui a trait à la facturation des services rendus aux utilisateurs de l'atelier ainsi qu'à tout ce qui a trait à la négociation de diverses ententes avec les fournisseurs.

Également la coopérative s'implique depuis plusieurs années sur le Comité d'action et de Concertation en Environnement, communément appelé le CACE. Ce comité veille à l'application de la politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable du Cégep. Il voit à conseiller la direction sur des actions à mettre en œuvre tout en soumettant un plan d'action en matière de sensibilisation à l'environnement et en contribuant à sa mise en œuvre.

LA FORCE D'UN RÉSEAU

Toujours soucieuse de contribuer à l'avancement des dossiers concernant notre réseau, votre coopérative a poursuivi son implication au sein du réseau Coopsco, notamment en participant à diverses tables de concertation et à diverses activités, colloques ou événements organisés par le réseau pour l'ensemble des coopératives.

Coopsco, c'est une bannière regroupant plus de 60 coopératives en milieu scolaire et, qu'elles proviennent du milieu secondaire, collégial ou universitaire, chaque coopérative a à cœur de contribuer au développement de son réseau pour en assurer la pérennité et toujours répondre aux besoins de ses membres.

En 2015-2016, votre coopérative a été particulièrement active au sein de son réseau, notamment en participant activement à la Table des usagers du système de gestion « Campus Gestion » qu'elle a implantée en début d'année. De plus, des représentants de la coopérative s'impliquent de façon rigoureuse dans le projet de la future plateforme web qui sera dédiée à toutes les coopératives du réseau et à leurs membres. Ce futur portail vise notamment un système omnicanal et une interaction en direct avec nos systèmes qui permettra d'élargir les services que nous offrons à notre clientèle étudiante et professorale sur le web.

EN PRÉVISION DE L'ANNÉE À VENIR : 2016-2017

L'année qui s'amorce sera pour nous une année de consolidation. Le plan de redressement ayant été adopté en conseil d'administration sera rigoureusement suivi de manière à optimiser les résultats et à présenter une image plus positive de nos résultats financiers au terme de l'année.

EN CONCLUSION

En terminant, je tiens très sincèrement à remercier tous les employés et membres de la direction de la coopérative ainsi que le conseil d'administration. L'année 2015-2016 nous a tous éprouvés et nous a amenés à faire des choix difficiles dont celui de laisser partir des collègues que nous apprécions tous et à mettre de côté des projets emballants et stimulants. Toutefois, nous avons eu l'exemple concret que dans l'adversité et dans un contexte austère comme celui auquel nous faisons face actuellement, c'est tous ensemble que nous accomplissons ce à quoi nous aspirons tous et que nous construisons l'avenir de Coopsco Sainte-Foy au sein de sa communauté.

Finalement, à vous les membres, je dis merci de nous faire confiance année après année. Toute l'équipe de Coopsco Sainte-Foy se joint à moi pour vous souhaiter une année 2016-2017 remplie de succès.

Merci !



Louise Déraspe
Directrice générale

Présentation du conseil d'administration

Ce sont 10 administrateurs bénévoles qui composent le conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy. Ces derniers, élus par les membres au moment de l'assemblée générale annuelle, travaillent avec acharnement tout au long de l'année afin de remplir le mandat qui leur est confié. En 2015-2016, votre conseil d'administration était composé de :



MICKAEL BOISSONNEAULT
Président



CAROL ARSENAULT
Administrateur, professeur



LOUISE BÉDARD
Administratrice, coordonatrice
aux affaires étudiantes



MARIE PILOTE
Administratrice, étudiante,
Représentante de l'association étudiante



ALEXANDRE BÉDARD
Administrateur, étudiant



JULIETTE MICHEL
Secrétaire/trésorière, étudiante



BÉATRICE VALLIÈRE
Vice-présidente éducative, étudiante



EMMA FONTAINE
Administratrice, étudiante



MYRIAM ARSENAULT
Vice-présidente exécutive, externe



FRANÇOIS DROUIN
Administrateur, professeur

Présentation *du bilan social*

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1971, Coopsco Sainte-Foy est issue de la volonté de la communauté collégiale de se doter d'une entreprise à son image et de proposer des services qui répondent concrètement aux besoins du milieu. La coopérative se donne alors comme mission la responsabilité d'assurer un développement économique, social, culturel et durable pour sa communauté.

« Par son action, son rayonnement et sa créativité, la coopérative du Cégep de Sainte-Foy (Coopsco Sainte-Foy), procure à ses membres des biens et des services adaptés à leurs besoins et à un coût optimum pour leur mieux-être économique et sociale, en plus de promouvoir l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective. »

Ainsi, depuis 45 ans, la coopérative a développé ses services au rythme des exigences de ses membres, de ses partenaires et de sa collectivité. Le chiffre d'affaire de l'entreprise a donc évolué au fil des ans, passant de 85 000 dollars l'année suivant sa création à près de 5 millions en 2015-2016. Il est important de souligner qu'au cours des dix dernières années, c'est plus de 5 millions \$ qui ont été distribué en retombées dans notre milieu, soit en commandites, en salaires étudiant ou encore en ristournes à l'achat. Bien évidemment, cette fluctuation du chiffre d'affaires a entraîné l'embauche grandissante de ressources. À ce jour, Coopsco Sainte-Foy compte plus d'une soixantaine d'employés à temps plein et à temps partiel. À ce chiffre, on doit ajouter une vingtaine d'employés qui se joint à l'équipe lors de périodes de rentrée scolaire. Pour l'année 2015-2016 la masse salariale s'élevait à 1 345 160,00 \$.

UNE ÉVOLUTION MARQUÉE

Bien qu'au moment de sa création, la coopérative n'offrait principalement que les livres scolaires et une faible quantité de fournitures en papeterie, aujourd'hui elle œuvre dans deux grands secteurs d'activité :

- La boutique : Librairie scolaire, librairie générale, produits informatiques, fournitures et papeterie, matériel d'artistes, produits promotionnels, vêtements, centre RTC, etc ;
- Les Services alimentaires : Cafétéria, café étudiant (Wazo), Bistro et service traiteur.

Le capital humain de la coopérative est formé d'expertise et de dynamisme. Notons que l'année 2015-2016 marquait le 30^{ième} anniversaire à l'emploi de Madame Céline Harvey ainsi que le 27^{ième} anniversaire à l'emploi de Monsieur Yves Béland. Une telle expertise jumelée à l'embauche continue que nous avons effectué au fil des années, font de l'équipe de la coopérative une équipe chevronnée et dévouée pour sa clientèle.

DES RETOMBÉES DANS NOTRE COMMUNAUTÉ

En 2015-2016, c'est plus de 370 000,00 qui ont été remis à nos membres par le biais de commandites, de ristournes à l'achat ou encore en salaire à des étudiants.

Pour Coopsco Sainte-Foy, une autre façon de contribuer à son milieu passe par l'implication du personnel de la coopérative. En effet, la coopérative participe au renforcement du mouvement coopératif en partageant ses expériences et en offrant son appui à plusieurs comités et en proposant diverses formes de partenariats éducatifs.

- Le comité Cégep en santé ;
 - o Comité — Politique alimentaire ;
 - o Journée de la santé ;
- Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) ;
 - o Comité de concertation sur l'eau publique ;
- Participation aux Portes ouvertes du Cégep (Automne et Hiver) ;
- Contribution et bonification dans certains cours ;
 - o Initiation au monde des Affaires ;
 - o Activités de gestion et professions ;
 - o Sondage réalisé par des étudiants dans le cadre d'un projet de recherche Marketing ;

LES MEMBRES

Coopsco Sainte-Foy compte en 2015-2016, plus de 20 500 membres actifs. Les membres sont l'essence même de la coopérative et ceux-ci participent activement à la vie économique, sociale et démocratique de l'entreprise. Lors de l'assemblée générale annuelle de septembre 2015, c'est plus de 300 membres qui ont fait valoir leur droit en se présentant à l'assemblée et c'est d'ailleurs ceux-ci qui ont choisi et élu le conseil d'administration pour cette même année.

PARTENARIAT EXTERNE

En conformité avec ses valeurs, Coopsco Sainte-Foy a pu contribuer au développement de jeunes enfants en collaborant avec plusieurs franchisés Tim Hortons de la région. Par le biais d'ententes favorables qu'elle a conclue avec ses fournisseurs, elle a permis à des enfants plus défavorisés d'avoir tout le matériel scolaire dont ils ont besoin. Dans la dernière année, c'est plus de 540 sacs d'école qui ont été remis aux jeunes par le biais de différents franchisés au nom de la Fondation Tim Hortons.

EN RÉSUMÉ, COOPSCO SAINTE-FOY C'EST :

- 4 891 000,00 \$ en chiffres d'affaires ;
- 370 000,00 \$ en retombées financières directement à ses membres ;
- 141 032 Transactions faites à la Boutique ;
- 348 340 Transactions faites dans le secteur alimentaire ;
- Plus de 20 500 membres actifs ;
- 45 emplois réguliers ;
- 20 emplois à temps partiels ;
- 30 emplois temporaires lors des rentrées scolaires ;
- Près de 100 heures d'implication dans le milieu (comité et partenariats éducatifs) ;





Rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Coopsco Sainte-Foy

États financiers
Au 31 mai 2016

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Coopsco Sainte-Foy,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **COOPSCO SAINTE-FOY**, qui comprennent le bilan au 31 mai 2016, et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Coopérative portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Coopsco Sainte-Foy au 31 mai 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 12 septembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

Coopsco Sainte-Foy

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2016

2015

CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe A)	4 891 025	\$ 100,0 %	5 485 256	\$ 100,0 %
CÔÛT DES MARCHANDISES VENDUES (annexe B)	3 049 967	62,4	3 551 044	64,7
TROP-PERÇU BRUT	1 841 058	37,6	1 934 212	35,3
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais directs (annexe C)	1 471 446	30,2	1 535 090	28,1
Frais de vente (annexe D)	193 384	3,9	187 488	3,3
Frais d'administration (annexe E)	339 529	6,9	331 788	6,1
Frais de réseau (annexe F)	30 816	0,7	29 598	0,5
Frais financiers (annexe G)	30 041	0,6	23 981	0,4
	2 065 216	42,3	2 107 945	38,4
DÉFICIT D'EXPLOITATION AVANT AUTRES PRODUITS	(224 158)	(4,7)	(173 733)	(3,1)
AUTRES PRODUITS (annexe H)	26 391	0,6	38 948	0,8
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(197 767) \$	(4,1) %	(134 785) \$	(2,3) %

Coopsco Sainte-Foy

ÉTAT DE LA RÉSERVE (NÉGATIVE)

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2016

2015

SOLDE , début de l'exercice	22 095 \$	97 822 \$
Trop-perçu de l'exercice précédent	-	22 595
	22 095	120 417
Déficit de l'exercice courant	197 767	114 786
Impôts futurs de l'exercice courant	(36 912)	(21 215)
Impôts futurs de l'exercice précédent	-	4 751
	160 855	98 322
SOLDE , fin de l'exercice	(138 760) \$	22 095 \$

Coopsco Sainte-Foy

BILAN

Au 31 mai

2016

2015

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	62 139 \$	131 844 \$
Créances	80 378	139 243
Stocks (note 3)	373 052	393 780
Frais payés d'avance	9 989	9 865
	<hr/>	
	525 558	674 732
PLACEMENTS AU COÛT (note 4)	50 050	50 050
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	363 626	414 536
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	62 524	75 200
IMPÔTS FUTURS	124 423	87 511
	<hr/>	
	1 126 181 \$	1 302 029 \$

Coopsco Sainte-Foy

BILAN (suite)

Au 31 mai

2016

2015

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Emprunts bancaires (note 7)	40 000 \$	- \$
Dettes d'exploitation (note 8)	499 554	648 752
Dépôts de clients	1 020	77
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	67 494	86 888
	608 068	735 717
DETTE À LONG TERME (note 9)	156 556	94 283
AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE (note 10)	24 395	-
	789 019	830 000

AVOIR

AVOIR DES MEMBRES

Capital social (note 11)	109 172	94 162
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve (négative)	(138 760)	22 095
Surplus d'apport (note 11)	366 750	355 772
	227 990	377 867
	337 162	472 029
	1 126 181 \$	1 302 029 \$

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administrateur

Coopsco Sainte-Foy

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2016

2015

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Déficit de l'exercice	(197 767) \$	(114 786) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	91 164	85 744
Amortissement des actifs incorporels	12 465	8 751
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(2 500)	-
	(96 638)	(20 291)
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	(65 286)	311 490
	(161 924)	291 199

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation du dépôt sur acquisition d'un actif incorporel	-	41 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(40 254)	(41 974)
Acquisition d'actifs incorporels, net des aides gouvernementales	(5 789)	(90 780)
Aide gouvernementale pour acquisition antérieure	5 000	-
	(41 043)	(91 754)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation des emprunts bancaires	40 000	(60 000)
Remboursement de la dette à long terme	(111 867)	(86 441)
Emprunts à long terme	154 746	-
Émission de capital social	25 988	23 069
Aide gouvernementale reportée	24 395	20 000
	133 262	(103 372)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(69 705)	96 073
ENCAISSE, début de l'exercice	131 844	35 771
ENCAISSE, fin de l'exercice	62 139 \$	131 844 \$

Activité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie :

Acquisition d'un actif incorporel en contrepartie d'une dette d'exploitation	- \$	3 500 \$
--	------	----------

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire, et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro et un café étudiant. Elle porte la bannière Coopsco.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Coopérative ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en tenant compte des pratiques particulières suivantes découlant des exigences de la Loi sur les coopératives et de son règlement d'application :

Impôts sur le déficit

Le déficit présenté à l'état des résultats est établi avant impôts sur le déficit. Le déficit et les impôts sur le déficit sont inscrits à l'état de la réserve au cours de l'exercice courant.

Capital social

Toutes les parts sont présentées dans l'avoir des membres.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dès que les biens ont été livrés aux clients et que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés.

Impôts sur le déficit

La Coopérative comptabilise à titre de variation de la réserve les impôts recouvrables sur le déficit de l'exercice courant, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront résorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profite des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aides gouvernementales

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées en réduction du coût de ces dernières. Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces dernières.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et les durées ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire et solde décroissant	5 ans, 10 ans et 20 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Matériel roulant	solde décroissant	25 %
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et solde décroissant	10 ans et 20 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Logiciels	5 ans et 10 ans
Site Web transactionnel	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse.

3. STOCKS

	2016	2015
Livres	189 878 \$	202 020 \$
Matériel informatique	35 685	50 503
Papeterie et accessoires	120 601	108 220
Services alimentaires	26 888	33 037
	373 052 \$	393 780 \$

Coopsco Sainte-Foy

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2016

4. PLACEMENTS AU COÛT

	2016	2015
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 000 parts privilégiées catégorie A, sans intérêts, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Fédération à leur valeur nominale de 10 \$ chacune	50 000	50 000
	50 050 \$	50 050 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	586 684 \$	464 702 \$	121 982 \$
Équipement informatique	62 471	25 217	37 254
Matériel roulant	23 206	3 565	19 641
Mobilier de bureau et équipement	662 376	477 627	184 749
	1 334 737 \$	971 111 \$	363 626 \$

6. ACTIFS INCORPORELS

	2016		2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	98 924 \$	15 047 \$	83 877 \$
Site Web transactionnel	2 143	996	1 147
	101 067	16 043	85 024
Aide gouvernementale reportée	25 000	2 500	22 500
	76 067 \$	13 543 \$	62 524 \$

Coopsco Sainte-Foy

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2016

7. EMPRUNTS BANCAIRES

La Coopérative dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 200 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 3 % et renouvelable annuellement. Cet emprunt est garanti par les créances, les stocks et l'universalité des biens.

De plus, la Coopérative dispose d'un autre emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 7,7 % et renouvelable annuellement. Cet emprunt est inutilisé au 31 mai 2016.

8. DETTES D'EXPLOITATION

	2016	2015
Comptes fournisseurs et frais courus	345 903 \$	470 686 \$
Salaires et vacances courus	76 001	116 510
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	911	25 371
Taxes à la consommation	76 739	36 185
	499 554 \$	648 752 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles, corporels et incorporels, remboursable par versements mensuels en capital de 1 250 \$ plus les intérêts au taux de 6,65 %, échéant en août 2020 ¹	63 750 \$	- \$
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles, corporels et incorporels, remboursable par versements mensuels en capital de 1 042 \$ plus les intérêts au taux de 6,65 %, échéant en août 2020	47 163	-
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 417 \$, et par versements annuels correspondant à 2 % des fonds générés par la Coopérative à compter de novembre 2016, portant intérêt au taux de 5,75 %, échéant en juin 2021 ¹	40 409	45 413
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 877 \$ incluant capital et intérêts au taux de 8 %, échéant en juin 2019 ²	28 667	36 540
À reporter	179 989 \$	81 953 \$

Coopsco Sainte-Foy

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2016

9. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
Reporté	179 989 \$	81 953 \$
Emprunt, garanti par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 19 641 \$, remboursable par versements mensuels de 484 \$, sans intérêts, échéant en juillet 2019	18 855	-
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances et des biens et par une garantie d'Investissement Québec, remboursable par versements mensuels de 3 725 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,15 %, échéant en septembre 2016 ¹	14 722	57 087
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 208 \$ au taux de 3,65 % et par versements annuels correspondant à 2 % des fonds générés par la Coopérative à compter du 30 novembre 2012, échéant en juillet 2018 ¹	7 054	9 554
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles, corporels et incorporels, remboursable par versements mensuels en capital de 1 665 \$ plus les intérêts au taux préférentiel du prêteur majoré de 2 %, échéant en juin 2017	3 430	23 410
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	-	9 167
	224 050	181 171
Portion échéant au cours du prochain exercice	67 494	86 888
	156 556 \$	94 283 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2017 -	67 494 \$
2018 -	50 050 \$
2019 -	51 256 \$
2020 -	31 107 \$
2021 -	8 754 \$

9. DETTE À LONG TERME (suite)

- ¹ Selon les conditions décrites aux contrats d'emprunt, la Coopérative est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Au 31 mai 2016, la Coopérative ne respectait pas un ratio imposé. Cependant, les créanciers ont renoncé par écrit à leur droit d'exiger le remboursement de leur créance jusqu'au 1er juin 2017 concernant la clause restrictive non respectée du 31 mai 2016.
- ² Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, la Coopérative est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien d'un ratio financier. Au 31 mai 2016, la Coopérative ne respectait pas le ratio imposé. Cependant, le créancier a renoncé par écrit à son droit d'exiger le remboursement de sa créance jusqu'au 1er juin 2017 concernant la clause restrictive non respectée du 31 mai 2016.

10. AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE

Dans le cadre du volet 5.1 du programme Livre et Éditions Spécialisées, la Coopérative s'est vu octroyer en février 2016 une subvention de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec de 25 000 \$ pour le développement du nouveau système de gestion intégré. Lorsque les dépenses de développement seront engagées, l'aide gouvernementale reportée sera comptabilisée en réduction de ces dépenses.

11. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$ depuis le 1er janvier 2016 (2015 - 8,50 \$), remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales détenu

Parts de qualification

Chaque membre doit détenir une part sociale.

	2016	2015
Souscrites et payées		
27 723 parts sociales (2015 - 27 891)	109 172 \$	94 162 \$

11. CAPITAL SOCIAL (suite)

Émission

Au cours de l'exercice, la Coopérative a émis 3 005 parts sociales (2015 - 2 714) et elle a reçu en contrepartie un montant de 25 988 \$ en espèces (2015 - 23 069 \$).

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de la Coopérative, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à la Coopérative. Au cours de l'exercice, 3 173 parts sociales (2015 - 3 088) ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 10 978 \$ (2015 - 10 772 \$).

12. ENGAGEMENTS

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

La Coopérative est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Fédération). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, la Coopérative est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,5 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par la Coopérative atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$. Le montant total de contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ pour l'ensemble des années de contribution. Le maximum étant atteint, aucune participation n'est à verser pour l'exercice.

La Coopérative doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondant à 0,5 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ ni excéder 23 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 23 000 \$ (2015 - 22 257\$).

La Coopérative doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondant à 0,1 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 4 855 \$ (2015 - 4 451 \$).

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2015 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2016 est de 4 854 972 \$ (2015 - 5 448 294 \$).

La Coopérative doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalant à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 3 005 membres (2015 - 2 714) ont adhéré à la Coopérative, représentant ainsi une cotisation de 6 010 \$ (2015 - 5 428 \$).

12. ENGAGEMENTS (suite)

La Coopérative doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services des technologies de l'information équivalant à 6 \$. Cette cotisation ne peut excéder 30 000 \$. Toutefois, étant donné la date de réception des données de la part du Cégep qui fut antérieure à la date d'adoption de ce nouveau règlement de la Fédération, la Coopérative devait s'y conformer pour les membres ayant adhéré à partir du 1er janvier 2016. Ainsi, pour les membres ayant adhéré entre le 1er juin 2015 et le 31 décembre 2015, la Coopérative doit verser à la Fédération une cotisation équivalant à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de cette période, 2 708 membres ont adhéré à la Coopérative, représentant une cotisation de 5 416 \$. Pour les membres ayant adhéré à compter du 1er janvier 2016, la coopérative doit verser à la Fédération une cotisation de 6 \$ par nouveau membre. Entre le 1er janvier 2016 et le 31 mai 2016, 297 nouveaux membres ont adhéré à la Coopérative, représentant ainsi une cotisation de 1 782 \$. Au total de l'exercice, 3 005 nouveaux membres (2015 - 2714) ont adhéré à la Coopérative, représentant une cotisation totale annuelle de 7 198 \$ (2015 - 5 428 \$).

Cégep de Sainte-Foy

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 31 mai 2020, la Coopérative s'est engagée à verser à titre de loyer pour la librairie une redevance de 1,25 % des ventes nettes excluant les ventes des services alimentaires et les ventes provenant de soumissions au Cégep. Au cours de l'exercice, un montant de 39 781 \$ (2015 - 54 208 \$) a été versé. Ce protocole d'entente comporte une clause de renouvellement sur une base annuelle à son échéance, pour un maximum de 5 ans.

En juin 2014, la Coopérative a signé un protocole d'entente, échéant en juin 2019, pour les espaces locatifs des services alimentaires. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont de 180 000 \$ annuellement.

13. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de 810 937 \$ au fédéral et de 809 456 \$ au provincial.

14. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la Coopérative a réalisé 93 % (2015 - 93 %) de son chiffre d'affaires avec les membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Au 31 mai 2016, environ 34 % (2015 - 25 %) des comptes clients sont à recevoir d'un seul client.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

La Coopérative est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses emprunts bancaires, à ses dettes d'exploitation et à sa dette à long terme.

Risque lié aux taux d'intérêt

La Coopérative utilise des emprunts bancaires à taux variable et fixe et assume des emprunts à long terme comportant des taux d'intérêt variables et fixes. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

16. VENTES DE LIVRES

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2016	2015
Ventes aux institutions	57 913 \$	43 260 \$
Ventes aux particuliers	2 096 017	2 703 024
	2 153 930 \$	2 746 284 \$

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Coopsco Sainte-Foy

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2016

2015

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

Librairie, fournitures et informatique	3 227 066 \$	66,0 %	3 846 769 \$	70,1 %
Services alimentaires	1 663 959	34,0	1 638 487	29,9
	4 891 025 \$	100,0 %	5 485 256 \$	100,0 %

B - COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

Stocks, début de l'exercice	393 780 \$	8,0 %	458 615 \$	8,4 %
Achats	2 996 959	61,3	3 451 674	62,9
	3 390 739	69,3	3 910 289	71,3
Stocks, fin de l'exercice	373 052	7,6	393 780	7,2
	3 017 687	61,7	3 516 509	64,1
Frais de transport	32 280	0,7	34 535	0,6
	3 049 967 \$	62,4 %	3 551 044 \$	64,7 %

C - FRAIS DIRECTS

Salaires et charges sociales	1 056 660 \$	21,6 %	1 096 786 \$	20,0 %
Assurances	8 185	0,2	6 366	0,1
Entretien et réparations	8 076	0,2	27 616	0,5
Formation	10 522	0,2	43 355	0,8
Loyer payé au Cégep de Sainte-Foy	219 781	4,5	234 208	4,3
Sécurité	3 741	0,1	1 211	-
Taxes et permis	55 708	1,1	27 623	0,5
Télécommunications	5 144	0,1	3 430	0,1
Amortissement des immobilisations corporelles	91 164	1,9	85 744	1,6
Amortissement des actifs incorporels	12 465	0,3	8 751	0,2
	1 471 446 \$	30,2 %	1 535 090 \$	28,1 %

D - FRAIS DE VENTE

Créances douteuses	1 265 \$	- %	(121) \$	- %
Frais de cartes de crédit	42 821	0,9	43 930	0,8
Frais de magasin	117 845	2,4	106 414	1,9
Frais de voyage et de représentation	6 749	0,1	7 378	0,1
Publicité	24 704	0,5	29 887	0,5
	193 384 \$	3,9 %	187 488 \$	3,3 %

Coopsco Sainte-Foy

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2016

2015

E - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	288 500 \$	5,9 %	272 366 \$	5,0 %
Entretien et réparations - système informatique et site Web	14 788	0,3	11 639	0,2
Fournitures de bureau	10 602	0,2	21 550	0,4
Services professionnels	25 639	0,5	26 233	0,5
	339 529 \$	6,9 %	331 788 \$	6,1 %

F - FRAIS DE RÉSEAU

Redevances	27 273 \$	0,6 %	28 735 \$	0,5 %
Éducation et intercoopération	3 543	0,1	863	-
	30 816 \$	0,7 %	29 598 \$	0,5 %

G - FRAIS FINANCIERS

Intérêts sur l'emprunt bancaire	5 537 \$	0,1 %	- \$	- %
Frais de financement	4 277	0,1	4 707	0,1
Intérêts et frais bancaires	4 891	0,1	5 795	0,1
Intérêts sur la dette à long terme	15 336	0,3	13 479	0,2
	30 041 \$	0,6 %	23 981 \$	0,4 %

H - AUTRES PRODUITS

Intérêts	1 005 \$	- %	2 786 \$	0,1 %
Divers	22 886	0,5	36 162	0,7
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	2 500	0,1	-	-
	26 391 \$	0,6 %	38 948 \$	0,8 %

CoopSCO Sainte-Foy

2410, chemin Sainte-Foy
Québec, (Qc)
G1V 1T3

Tél : 418-658-5833
coopscosf.com
coopsf@coop-ste-foy.qc.ca

